

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 003-1109/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention de rénovation urbaine de Saint Barthélémy-Picon-Busserine à Marseille (14ème arrondissement)

DHCS 15/13290/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Barthélémy-Picon-Busserine (Marseille, 14^e arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 10 octobre 2011.

Un avenant n°1 a permis à Erilia de contribuer à la reconstitution de l'offre de logements sociaux.

A ce jour, le projet de rénovation urbaine (PRU) Saint Barthélémy-Picon-Busserine est déjà très engagé. Le bailleur social Logirem a achevé en première urgence la réhabilitation des logements et des parties communes des immeubles d'habitat social les plus vétustes dans le cadre d'un protocole de préfiguration. Les services de la Ville de Marseille ont livré la nouvelle école Busserine et le centre social Agora, ainsi qu'un terrain poly-sport et un mini-foot. La rénovation urbaine du stade Busserine est achevée, accompagnée par la création par Marseille Provence Métropole d'une rue nouvelle (rue du stade) ainsi que par la réfection de la trame viaire, auparavant très dégradée. Les voies appartenant aux bailleurs sociaux seront incorporées au domaine public communautaire à l'issue des travaux.

Dans le groupe Picon, la tour d'habitation « A » (103 logements) a été démolie et trois chantiers de reconstitution de logements sociaux ont démarré sur site : programmes Cade, Mattei et, prochainement, Picon central. Les programmes de reconstitution de l'offre démolie sont tous identifiés, certains sont achevés ou en cours de construction. Les bailleurs sociaux Logirem et Habitat Marseille Provence (HMP) entrent en phase opérationnelle pour leurs projets de réhabilitation et de résidentialisation des immeubles d'habitat social.

La réalisation de la liaison L2 impacte très fortement le quartier au sud. Pour libérer les terrains nécessaires à la réalisation de l'ouvrage autoroutier le bâtiment « C » (30 logements) du groupe Picon et la tour d'habitation « K » (95 logements) du groupe Busserine ont été démolis. L'ancienne école Busserine est en cours de démolition.

Un dialogue permanent entre le maître d'ouvrage de la rocade, la société en charge de la réalisation de la L2, la Ville de Marseille et la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, est engagé. Ce travail, qui a notamment pour but d'affiner le calage entre les deux programmes, doit être finalisé afin de réussir l'intégration urbaine de l'ouvrage autoroutier en restituant des voies et espaces publics de surface de qualité et en désenclavant les groupes d'habitat social.

Comme certaines opérations ne pourront pas se réaliser dans les délais impartis pour ce projet à cause de leur articulation avec les futurs aménagements de la L2, il est proposé de les intégrer au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui succèdera au programme actuel. Sont concernées, notamment la 2^e tranche du centre social Agora, la démolition de 20 logements du bâtiment « J ».

Compte tenu de ces éléments et de la complexité de ce projet, il apparaît nécessaire de prendre en compte certaines évolutions dans un avenant n°2 à la convention actuelle :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- l'augmentation du montant des travaux de réhabilitation consécutive à la découverte d'amiante, très localisée, dans certaines parties peu accessibles des constructions ;
- l'aménagement de l'espace central du groupe Picon, aujourd'hui très dégradé ;
- la relocalisation des commerces et la démolition du petit centre commercial Picon, très affecté par le chantier de la rocade L2 ;
- en complément du nouveau stade Busserine, la création d'un terrain de sport, d'un parking et d'une liaison piétonne reliant la voie nouvelle à la rue Cade ;
- quelques modifications apportées au programme de voiries et réseaux qui impactent le coût total des travaux et les subventions qui leur sont apportées. Le coût total des travaux TTC sous maîtrise d'ouvrage Marseille Provence Métropole passe de 26 483 669 euros TTC à 26 241 044 euros TTC du fait d'économies réalisées sur le marché de travaux, et le montant des contributions des partenaires de 18 355 407 euros TTC à 18 152 542 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;
- La délibération RNOV 006-468/11/CC du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011 approuvant la convention de rénovation urbaine du quartier Saint Barthélémy-Picon-Busserine ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget le 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La convention de rénovation urbaine du quartier Saint Barthélémy-Picon-Busserine signée le 10 octobre 2011 et son avenant n°1.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt des modifications apportées au projet initial de rénovation urbaine du quartier Saint Barthélémy-Picon-Busserine, à Marseille (14^e arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de Saint-Barthélémy-Picon-Busserine à Marseille (14^e arrondissement) conclu avec l'ANRU, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Marseille, l'association Foncière Logement, Habitat Marseille Provence, la Logirem, Erilia, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER